

Introduction

« Le Projet Educatif de Territoire (P.E.d.T.), mentionné à l'article L551-1 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ¹ ».

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale qui doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Après concertation des différentes instances (Education Nationale, directeurs d'écoles, enseignants, parents d'élèves, associations locales), les élus de la municipalité ont fait le choix du samedi matin pour la demi-journée supplémentaire et de proposer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur le temps de pause méridienne. Cette organisation fait l'objet d'une convention entre l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la ville d'Yvetot. Celle-ci est signée pour une durée d'un an renouvelable trois fois, soit jusqu'en juin 2017.

La commune d'Yvetot avait déjà élaboré de manière concertée un Projet Educatif de Territoire (P.E.d.T.) pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015. Le choix des élus a donc été de l'évaluer et d'élaborer un nouveau P.E.d.T. pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Avant d'élaborer ce Projet Educatif de Territoire 2016-2018, il y a lieu de s'interroger sur les spécificités du territoire yvetotais (A), puis dans un second temps, de l'impact de ce qui existait jusqu'en 2015 (B), pour enfin présenter les axes de réflexion et de travail pour la période 2016-2018 (C).

¹ Instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire, circulaire n°2014-184 du 19-12-2014

A. Etat des lieux géographique et socio-économique

I. Présentation du territoire

1. Situation géographique

La ville d'Yvetot est située dans le département de la Seine-Maritime, au sein de la Normandie. La ville fait partie de la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot, elle-même constituée de 14 communes (22 709 habitants) à ce jour.



Notons que les communes limitrophes à la C.C.R.Y. doivent la rejoindre prochainement.

Yvetot est la capitale du Pays de Caux. La ville est au cœur du triangle Dieppe-Rouen-Fécamp. Elle est devenue un centre de services et de commerces important pour tout le pays de Caux.

La gare d'Yvetot est desservie par la ligne « Le Havre-Rouen-Paris ».

L'A29 permet aux Yvetotais de se diriger sur le Havre, Rouen et Dieppe. L'autoroute A151 a été prolongée jusqu'à Yvetot, ce qui donne un accès à Rouen, Amiens ou le Havre. Le pont de Brotonne permet aussi de relier la ville à l'autoroute A13.



La commune dénombre 12 328 habitants au 1^{er} janvier 2015.

2. Organisation territoriale :

Le Conseil Municipal a partagé le territoire communal en 4 quartiers. Ils sont représentés par des comités de quartier :

- Comité de quartier Nord « gare-Fay »
- Comité de quartier Est « Rétimare-Plaine »
- Comité de quartier Ouest « clos d'Yvetot-Fort Rouge-Lechevallier »
- Comité de quartier Sud « Réfigny-Closerie des Monts-Lanark-Zamenhof ».

Chacun d'eux est animé par un référent « habitant » et un référent « élu du Conseil Municipal ».

Ces différents quartiers ont été construits autour du centre ville. Depuis quelques années, des zones d'activités commerciales et industrielles se sont développées en périphérie de ces quartiers.

3. Les services et activités de loisirs :

Yvetot est une commune riche en services et en activités de loisirs. Y sont recensés :

3.1. *Etablissements scolaires :*

- 4 écoles maternelles, dont une école privée (406 élèves)
- 3 écoles élémentaires, dont une privée (968 élèves)
- 1 collège public et 1 collège privé (1 820 élèves)
- 1 lycée public et 1 lycée privé (2 196 élèves)

En périphérie, sont implantés un lycée agricole et agroalimentaire (427 élèves en 2014-2015) et un Centre de Formation pour les Apprentis (environ 200 stagiaires)

3.2. *Equipements sportifs :*

- 1 piscine intercommunale
- 2 gymnases
- 4 terrains de sport
- 1 skate parc
- 1 stand de tir
- 4 courts de tennis
- 1 salle de tennis de table
- 1 salle de gymnastique avec des agrès
- 1 salle d'arts martiaux
- 1 bowling

et un total de 31 associations sportives.

3.3. *Equipements culturels :*

- 1 médiathèque intercommunale
- 1 cinéma de 4 salles
- 1 musée
- 1 conservatoire intercommunal de musique
- 1 maison des jeunes et de la culture
- 1 association de théâtre
- 1 galerie d'exposition
- 1 école d'arts plastiques
- 1 espace culturel / salle de spectacles et de congrès (900 places assises) modulable

3.4. *Service de santé :*

- 1 hôpital local et 1 EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- 1 clinique privée
- 17 médecins, 13 infirmières libérales
- 1 Centre médico-social : consultations PMI, planning familial, assistantes sociales, aide sociale à l'enfance
- Des médecins spécialistes (biologistes, cardiologues, dermatologue, ophtalmologues, psychiatres, dentistes, stomatologues, etc.)
- 1 centre médico-psychologique et 1 centre médico-psychologique pédiatrique
- Des associations d'aide et de soutien aux malades et accompagnants

3.5. *Services administratifs et médico-sociaux :*

- 1 mairie (services administratifs, techniques, financiers, animations, sports, culture, jeunesse, communication, ressources humaines et vie de la collectivité)
- 1 espace d'accès aux droits et aux services publics
- 1 C.C.A.S. gestionnaire des structures petite-enfance (crèche municipale, halte d'enfants et relais assistantes maternelles), médico-sociales (IME, IMPro, ESAT, foyer d'hébergement, espace pour personnes avec troubles du spectre autiste, atelier de jour), sociales (S.A.V.S., services logement, aides sociales, centre social et ateliers d'insertion pour les bénéficiaires des minimas sociaux), gérontologie (3 résidences pour personnes âgées, services à domicile). Il accueille également les permanences de la CAF et d'autres partenaires
- 1 EHPAD privé
- 1 office de tourisme

3.6. *Accueils collectifs de mineurs*

- 1 halte d'enfants (20 places agréées)
- 1 crèche municipale (50 places agréées)
- 1 micro-crèche associative (10 places agréées)
- 1 maison d'assistantes maternelles
- 1 accueil de loisirs
- 1 local ados (14-17 ans)
- 1 pôle enfance – Les Nids
- 1 pôle ados – Les Nids

3.7. *Services pour les jeunes de plus de 16 ans :*

- 1 mission locale – pôle 16-25 ans
- 1 local d'informations et d'initiatives jeunesse doté d'un P.I.J.
- 1 permanence du C.I.O. de Lillebonne

3.8. *Vie économique :*

Le centre ville est riche en commerces de bouche, d'artisans, professions libérales, bars et restaurants, commerces d'alimentation. De plus, 3 grandes surfaces sont implantées en périphérie.

II. La population :

1. Démographie

En 2012, la commune d'Yvetot dénombrait **11 644 habitants**, soit 3,77% de plus qu'en 2007 : **11 205 habitants** (Recensements de l'Insee 2007 et 2012).

Le nombre d'Yvetotais augmente chaque année depuis 1999. En effet, en 1999, on comptait **10 776** habitants, en 2008 **11 596** et en 2012 **11 644**.

La population yvetotaise se répartit comme suit :

Population totale par sexe et âge

| | Hommes | Femmes | Ensemble |
|------------------------|--------|--------|----------|
| Moins de 5 ans | 332 | 295 | 627 |
| 5 à 9 ans | 241 | 280 | 521 |
| 10 à 14 ans | 288 | 336 | 624 |
| 15 à 19 ans | 370 | 337 | 706 |
| 20 à 24 ans | 386 | 440 | 825 |
| 25 à 29 ans | 408 | 417 | 824 |
| 30 à 34 ans | 339 | 248 | 587 |
| 35 à 39 ans | 289 | 307 | 595 |
| 40 à 44 ans | 345 | 390 | 735 |
| 45 à 49 ans | 288 | 392 | 680 |
| 50 à 54 ans | 420 | 425 | 844 |
| 55 à 59 ans | 375 | 465 | 840 |
| 60 à 64 ans | 267 | 354 | 621 |
| 65 à 69 ans | 217 | 332 | 549 |
| 70 à 74 ans | 230 | 336 | 565 |
| 75 à 79 ans | 212 | 315 | 527 |
| 80 à 84 ans | 149 | 312 | 461 |
| 85 à 89 ans | 100 | 206 | 306 |
| 90 à 94 ans | 53 | 116 | 169 |
| 95 à 99 ans | 7 | 24 | 31 |
| 100 ans ou plus | 0 | 5 | 5 |
| Ensemble | 5 315 | 6 329 | 11 644 |

Les 0-24 ans représentent
28,37% de la population totale.

Les 65 ans et + représentent
22,44% de la population totale.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

On constate que les 0-24 ans représentent 1/3 de la population totale.

La population yvetotaise est légèrement vieillissante. Mais la population « jeune » ne baisse pas pour autant. En effet, entre 2011 et 2012, les 0-14 ans ont augmenté de **0,4%**.

La moitié de la population d'Yvetot est donc composée de jeunes et de personnes âgées. Ce qui explique les différents équipements et services proposés par la ville (cf. 1^{ère} partie).

2. Typologie des familles

FAM T3 - Composition des familles

| | 2012 | % | 2007 | % |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ensemble | 3 252 | 100,0 | 3 114 | 100,0 |
| <i>Couples avec enfant(s)</i> | <i>1 106</i> | <i>34,0</i> | <i>1 218</i> | <i>39,1</i> |
| <i>Familles monoparentales</i> | <i>537</i> | <i>16,5</i> | <i>419</i> | <i>13,4</i> |
| <i>hommes seuls avec enfant(s)</i> | <i>68</i> | <i>2,1</i> | <i>47</i> | <i>1,5</i> |
| <i>femmes seules avec enfant(s)</i> | <i>470</i> | <i>14,4</i> | <i>372</i> | <i>11,9</i> |
| <i>Couples sans enfant</i> | <i>1 608</i> | <i>49,5</i> | <i>1 476</i> | <i>47,4</i> |

Depuis 2007 :

⇒ Couples avec enfant(s) sans limite d'âge = - 9,19%

⇒ Familles monoparentales = + 28,16%

⇒ Pour 87,52% des familles monoparentales, ce sont des femmes seules

⇒ 49,5% des familles sont des couples sans enfant, soit 8,9% de plus.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

En 2012 on compte sur Yvetot **3252** familles dont **49,5%** de couples sans enfant, **34%** de couples avec enfant(s) et **16,5%** de familles monoparentales.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

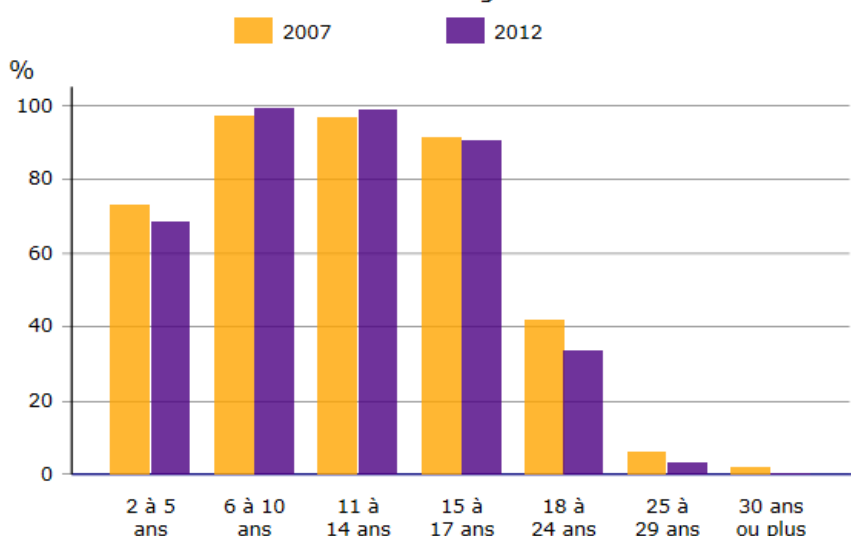
| | 2012 | % | 2007 | % |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ensemble | 3 252 | 100,0 | 3 114 | 100,0 |
| <i>Aucun enfant</i> | <i>1 751</i> | <i>53,8</i> | <i>1 594</i> | <i>51,2</i> |
| <i>1 enfant</i> | <i>732</i> | <i>22,5</i> | <i>727</i> | <i>23,3</i> |
| <i>2 enfants</i> | <i>499</i> | <i>15,3</i> | <i>537</i> | <i>17,3</i> |
| <i>3 enfants</i> | <i>230</i> | <i>7,1</i> | <i>192</i> | <i>6,2</i> |
| <i>4 enfants ou plus</i> | <i>40</i> | <i>1,2</i> | <i>63</i> | <i>2,0</i> |

La majorité des familles avec enfants de moins de 25 ans en ont 1 ou 2.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

3. Scolarité, formations et qualifications professionnelles

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge



⇒ Le taux de scolarisation des 18-24 ans a diminué depuis 2007.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2012

| | Ensemble | Population scolarisée | Part de la population scolarisée en % | | |
|----------------|----------|-----------------------|---------------------------------------|--------|--------|
| | | | Ensemble | Hommes | Femmes |
| 2 à 5 ans | 460 | 317 | 68,8 | 67,8 | 69,8 |
| 6 à 10 ans | 522 | 519 | 99,5 | 99,2 | 99,7 |
| 11 à 14 ans | 532 | 525 | 98,8 | 97,3 | 100,0 |
| 15 à 17 ans | 419 | 380 | 90,7 | 93,4 | 87,5 |
| 18 à 24 ans | 1 113 | 378 | 34,0 | 28,6 | 38,9 |
| 25 à 29 ans | 824 | 25 | 3,1 | 2,4 | 3,7 |
| 30 ans ou plus | 7 516 | 27 | 0,4 | 0,2 | 0,5 |

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

- ⇒ Près de 69% des enfants âgés de 2 à 5 ans sont scolarisés, sachant que dans les écoles maternelles d'Yvetot, ceux-ci sont scolarisés l'année de leurs 3 ans.
- ⇒ En ce qui concerne les 6-17 ans, en 2012, 96,67% d'entre eux sont scolarisés.
- ⇒ Seulement 34 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans poursuivent leurs études.

Pour l'année scolaire 2014-2015, les enfants / jeunes se répartissent comme suit dans les établissements scolaires yvetotais :

| Etablissements scolaires | SECTEUR PUBLIC | | | TOTAL | SECTEUR PRIVE | TOTAL | TOTAL GENERAL |
|--------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| | COTTARD | RODIN | L.HUGO | | ST MICHEL | | |
| MATERNELLES | 101 | 91 | 102 | 294 | 112 | 112 | 406 |
| | dont 99 Yvetot. | dont 89 Yvetot. | dont 99 Yvetot. | dont 287 Yvetot. | dont 50 Yvetot. | dont 50 Yvetot. | dont 337 Yvetot. |
| ELEMENTAIRES | C.LHERMITTE | | J.PREVOST | | ST MICHEL | | |
| | 253 | | 245 | 498 | 470 | 470 | 968 |
| | dont 248* Yvetot. | | dont 222 Yvetot. | dont 470 Yvetot. | dont 177 Yvetot. | dont 177 Yvetot. | dont 647 Yvetot. |
| SECONDAIRES 1 ^{er} Cycle | COLLEGE A. CAMUS | | | 851 | COLLEGE BOBEE | 969 | 1 820 |
| | 851 | | | dont 338 Yvetot. | 969 | dont 221 Yvetot. | dont 559 Yvetot. |
| | dont 338 yvetotais | | | | dont 221 yvetotais | | |
| SECONDAIRES 2 ^e Cycle | LYCEE R. QUENEAU | | | 1 384 | LYCEE JEAN XIII | 385 | 1 769 |
| | 1 384 | | | dont 203 Yvetot. | 385 | dont 53 Yvetot. | dont 256 Yvetot. |
| | dont 203 yvetotais | | | | dont 53 yvetotais | | |
| TOTAL | | | | 3 027 | | 1 936 | 4 963 |
| | | | | dont 1 298 Yvetot. | | dont 501 Yvetot. | dont 1 799 Yvetot. |

* enfants du voyage inclus

Il est important de noter que 63,75% des élèves viennent d'autres communes, notamment au niveau des établissements secondaires.

De plus, concernant la jeunesse présente sur le territoire yvetotais en semaine, il faut aussi prendre en considération les élèves du Lycée agricole et agroalimentaire, soit 427, et les stagiaires du Centre de Formation des Apprentis, soit environ 200. La majorité d'entre eux n'habitent pas Yvetot. En effet, ces établissements sont limitrophes à la commune d'Yvetot ; les jeunes y viennent à pied pour faire des achats, boire un verre ou pratiquer des activités.

4. Les qualifications

En 2012, **24,7% de la population** des plus de 15 ans **ne possèdent aucun diplôme**. Le reste de la population est répartie comme suit :

- ⇒ 15,2% : un certificat d'études primaires
- ⇒ 5,3% : le brevet des collèges
- ⇒ **24,9% : titulaires d'un CAP ou d'un BEP**
- ⇒ 13 % : un baccalauréat ou un baccalauréat professionnel
- ⇒ 8,9% : un diplôme de l'enseignement supérieur court (bac +2).
- ⇒ 8 % : un diplôme de l'enseignement supérieur long (bac +2, 3, 4, 5, ...)

En Seine-Maritime, **20,9%** (15,4% en 2007) de la population est non qualifiée contre **24,7%** (26,8% en 2007) sur notre commune.

5. L'emploi

(Source : parution INSEE de juin 2015, données 2012)

Les emplois sur Yvetot sont essentiellement liés aux commerces, aux administrations publiques, à l'enseignement et à l'action sociale.

⇒ Ces emplois correspondent à **86,4%** des emplois de la ville.

⇒ De plus, au sein du secteur lié au commerce, on constate une augmentation de **1%** des emplois ce qui est sûrement dû au développement de la zone d'activités d'Yvetot.

⇒ 40,9% des actifs ayant entre 15 et 24 ans ont un emploi.

⇒ Il y a **6361** emplois réels sur Yvetot en 2012 dont **92%** de salariés et **8%** de non salariés.

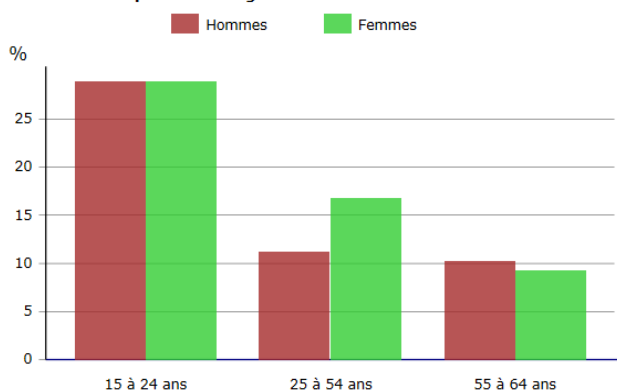
⇒ On constate alors que depuis 2012, il y a eu une augmentation des emplois sur Yvetot en passant de **6209** emplois en 2007 à **6361** emplois en 2012, soit une augmentation de **152** emplois.

6. Le chômage

Le taux de chômage à Yvetot avoisine les **11,8%** de la population active **pour une moyenne en Seine-Maritime d'environ 14,2%** en 2012.

A Yvetot

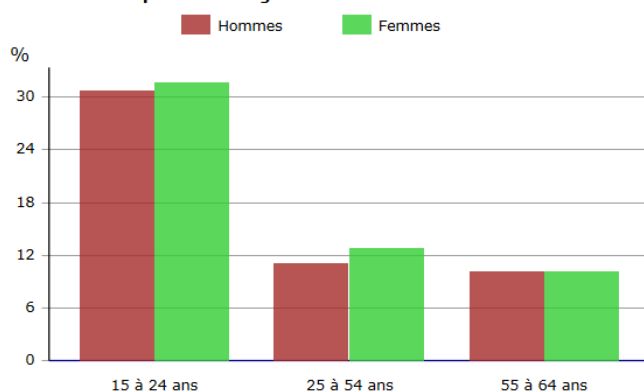
EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

En Seine maritime

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

La lecture de ces tableaux montre que :

⇒ Le nombre de jeunes cherchant un emploi est relativement élevé, ce qui est d'une part dû au **manque de qualification, au manque d'expérience**, mais aussi au **manque de mobilité**.

⇒ Le plus souvent ce sont les jeunes qui ont des emplois précaires (CDD, temps partiel, intérim, apprentissage). En France, la moitié des jeunes de 15 à 24 ans ont un emploi précaire.

7. Le logement

Type de logement : Ensemble

| | Propriétaire | Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide non HLM | Locataire ou sous-locataire d'un logement loué vide HLM | Locataire ou sous-locataire d'un logement loué meublé ou d'une chambre d'hôtel | Logé gratuitement | Ensemble |
|------------------|--------------|---|---|--|-------------------|----------|
| 1 pièce | 13 | 137 | 45 | 23 | 1 | 220 |
| 2 pièces | 111 | 480 | 236 | 5 | 0 | 833 |
| 3 pièces | 333 | 586 | 562 | 4 | 22 | 1 507 |
| 4 pièces | 706 | 327 | 505 | 9 | 37 | 1 584 |
| 5 pièces | 454 | 154 | 196 | 0 | 28 | 832 |
| 6 pièces ou plus | 444 | 78 | 29 | 0 | 19 | 570 |
| Ensemble | 2 061 | 1 763 | 1 573 | 41 | 107 | 5 546 |

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

- ⇒ On constate que la majorité des yvetotais sont locataires de leur logement (**60,89%**) et qu'un peu plus du tiers sont propriétaires (**37,17%**). Le nombre de personnes logées dans une maison (**51,1%**) est quasiment identique à celui des personnes logées en appartement (**49,85%**).
- ⇒ On compte au total **5546** ménages à Yvetot dont **3377** locataires.
- ⇒ Sur **5546** ménages, **1573** sont logés au sein d'une H.L.M. et **107** sont logés gratuitement. Donc presque **1/3** des ménages yvetotais résident dans des logements sociaux.

8. Les revenus

REV T2 - Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2012

| | part en % |
|---|--------------|
| Ensemble | 100,0 |
| Revenus d'activité | 67,0 |
| <i>dont traitements, salaires et chômage</i> | 62,4 |
| <i>dont revenus des activités non salariées</i> | 4,6 |
| Pensions, retraites et rentes | 29,2 |
| Revenus du patrimoine | 11,5 |
| Ensemble des prestations sociales | 6,8 |
| <i>dont prestations familiales</i> | 2,3 |
| <i>dont minima sociaux</i> | 2,3 |
| <i>dont prestations logement</i> | 2,2 |
| Impôts | -14,5 |

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

- ⇒ Près des 2/3 des revenus sont issus d'emplois salariés et d'indemnités chômage.
- ⇒ Les pensions, retraites et rentes représentent près du tiers restant.
- ⇒ **6,8%** des revenus des ménages sont issus des prestations sociales.

La population yvetotaise se situe donc dans une strate de revenus moyens avec un faible nombre de personnes bénéficiant des prestations sociales (6,8 %).

Synthèse partielle :

Yvetot est une commune bien située géographiquement sur le territoire seinomarin grâce à ses **accès faciles et rapides** vers les grandes agglomérations. Son cadre semi-rural offre **calme et sécurité** tout en proposant un **nombre très important de services**. En effet, la **commune est riche en commerces et propositions de loisirs**.

La population est en **constante augmentation**. Ce sont essentiellement de **nouvelles familles** qui viennent s'installer à Yvetot. Cependant, la population est légèrement vieillissante.

49% des familles sont des couples sans enfant et le nombre de **familles monoparentales augmente**.

Il faut noter aussi que 63,75% des élèves scolarisés à Yvetot sont issus des communes avoisinantes. En effet, en semaine, les scolaires représentent plus d'un tiers de la population yvetotaise.

Yvetot répond bien à l'image d'une ville centre d'un territoire rural.

Le taux de chômage yvetotais est inférieur à celui de la Seine-Maritime. Il s'explique par une **majorité de la population** qui n'est **pas ou peu qualifiée**. Le chômage concerne essentiellement les **femmes** et les **jeunes**, lesquels rencontrent des **difficultés de mobilité** (en plus du manque de qualification).

Enfin, majoritairement, les yvetotais ont des **revenus moyens** ne leur permettant pas de bénéficier d'aides sociales.

B. Les outils à disposition des enfants et des familles jusqu'en 2015

I. Les dispositifs et acteurs du territoire :

1. Une multiplicité des dispositifs (2,5 mois – 25 ans)

La ville d'Yvetot est signataire de différents contrats et conventions avec l'Etat ou organismes d'Etat en lien direct ou indirect avec l'enfance-jeunesse, tels :

- le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- le Contrat de ville depuis 2014,
- le Contrat Enfance-Jeunesse,
- l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires (convention)

au sein desquels les différents acteurs du territoire s'investissent (C.C.A.S. d'Yvetot via son centre social et ses ateliers d'insertion, l'Education Nationale et les établissements scolaires, la Maison des Jeunes et de la Culture, l'association Les Nids, le Centre Médico-Social, la mission locale, le Réseau Local de Promotion de la Santé, etc.).

Le travail en partenariat s'est nettement développé ces dernières années afin de mutualiser les compétences et les moyens. Aujourd'hui, le travail partenarial est très riche et incontournable. Ce dernier est même à l'origine de la création de trois dispositifs spécifiques à la commune :

- le Réseau Prévention Santé de la Région d'Yvetot
- le Groupe de Pilotage Jeunesse (observatoire de la jeunesse / 12-25 ans)
- le Groupe Partenarial de Soutien aux familles.

↳ Le Réseau Prévention Santé de la Région d'Yvetot (R.P.S.R.Y.) est né en 1999, à l'initiative du directeur de l'hôpital local, de la municipalité et du C.C.A.S., afin de mutualiser les compétences des différents partenaires intervenant dans le champ de la santé. Il s'est organisé en deux groupes de travail notamment : le mal être des jeunes devenu aujourd'hui « estime de soi » et la parentalité.

↳ Le Groupe de Pilotage Jeunesse (G.P.J.) a été impulsé par les élus municipaux en 2009. En effet, ils avaient constaté un manque de partenariat entre les différents acteurs de la jeunesse. Globalement, le G.P.J. a pour mission générale d'accompagner les structures par l'étude des besoins et leur actualisation, la proposition de réponses adaptées en termes d'actions, dont la mise en place d'initiatives permettant la diffusion de la culture de projet chez les jeunes, la mise en commun de pratiques, et la mutualisation de moyens. Une convention lie les différents partenaires : la Ville d'Yvetot par l'intermédiaire des élus délégués à la politique de la Ville, de la jeunesse, des écoles et de la sécurité et leurs relais administratifs, à savoir le Service Jeunesse, la Maison de Quartier et la Direction Générale des Services. A cela s'ajoutent la Maison des Jeunes et de la Culture d'Yvetot, la Mission Locale Caux-Seine-Austreberthe, le CCAS d'Yvetot par l'intermédiaire du Centre Social Saint-Exupéry, le Lycée Agricole et le Lycée public Raymond Queneau.

↳ Le Groupe Partenarial de Soutien à la famille (G.P.S.) a deux objectifs généraux, lesquels sont :

Accompagner les familles de façon concertée et améliorer les liens entre les acteurs en coordonnant les parcours d'accompagnement via un référent pour la famille. Il s'agit de créer ou de rénover le lien entre les parents et les institutions en facilitant l'accès aux « offres éducatives » et de soutien parental.

Ce dispositif ne peut fonctionner qu'à la condition que les parents soient associés à chaque étape, et ce dès le début du parcours. Aucun accompagnement ne sera mis en place sans l'accord, voire la présence des familles.

Dans un premier temps, ce dispositif est proposé - par un représentant d'une des structures partenaires - aux familles yvetotaises et/ou dont les enfants fréquentent les écoles et collèges yvetotais.

2. Une mise en cohérence des dispositifs via le P.E.d.T. (2,5 mois – 25 ans)

Comme cela a été présenté page 2 (les services et activités de loisirs), la ville d'Yvetot est riche en propositions de services à la population.

Ce qui nous intéresse particulièrement dans ce document, ce sont les structures d'accueil des publics âgés de 2,5 mois à 25 ans et les accompagnements proposés.

↳ Le C.C.A.S. : voir page 4

↳ La ville d'Yvetot bénéficie d'un service jeunesse. Ce dernier a pour principale mission de proposer des accueils et des actions éducatifs pour les mineurs âgés de 2,5 ans (scolarisés) à 17 ans révolus sur le temps péri et extrascolaire. Pour ce faire, il propose un temps d'accueil le matin avant la classe au sein des écoles, des animations sur le temps de pause méridienne pour les élèves des écoles primaires (maternelles et élémentaires) publiques, de l'aide aux devoirs le soir après la classe. Il gère aussi un accueil de loisirs qui fonctionne toute l'année (mercredis et vacances scolaires durant lesquelles des séjours peuvent être organisés).

Le service jeunesse anime 3 instances citoyennes : le conseil municipal d'enfants (élèves de CM1 et de CM2 des écoles publiques yvetotaises), le conseil municipal de jeunes (élèves de la 6^e à la 4^e des collèges yvetotais), et le conseil de jeunes citoyens (élèves à partir de la 3^e des collèges et lycées de la ville).

Enfin, le service jeunesse propose aussi des actions d'animation ponctuelles (ex : Festival des jeux) et participe à différents dispositifs et projets partenariaux.

↳ La Maison de Quartier, gérée par la ville d'Yvetot, propose entre autres, un accueil de jeunes (14-17 ans) conventionné avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-Maritime. Comme l'accueil de loisirs du service jeunesse, le local ados accueille les jeunes sur les temps péri et extrascolaires (mercredis et vacances scolaires durant lesquelles des séjours peuvent être organisés).

↳ La Maison des Jeunes et de la Culture d'Yvetot est aussi un acteur important du territoire en matière d'enfance – jeunesse. Outre les activités culturelles et sportives régulières (danse, anglais, judo, yoga, etc.), elle coordonne le Groupe de Pilotage Jeunesse (cf. page 12) et anime le Local d'Informations et d'Initiatives Jeunesse (16-25 ans) qui a pour mission d'accompagner les jeunes dans leurs projets, qu'ils soient personnels ou collectifs, de loisirs ou professionnels. Le L.I.I.J. est un projet issu du G.P.J. suite à un diagnostic mené par ce dernier. Dans le cadre du L.I.I.J., un espace documentaire est à disposition du public avec des accès à Internet ; cet espace a été labellisé « Point Information Jeunesse » en 2012.

↳ La mission locale / pôle 16-25 ans du Pays de Caux – Seine – Austreberthe, outre ses missions d'accompagnement et d'insertion, est aussi très impliquée dans les projets partenariaux, et notamment le Groupe de Pilotage Jeunesse et la co-animation du L.I.I.J.

Il est important de préciser la forte implication de l'association Les Nids et des établissements scolaires du secondaire, et notamment du collège et du lycée publics, ainsi que du lycée agricole au sein des différents partenariats et des actions de prévention.

II. Le Projet Educatif de Territoire 2013-2015 :

1. Rappel de la démarche d'élaboration et des orientations

Le projet éducatif du service jeunesse de la ville d'Yvetot (document obligatoire à fournir à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'obtention du numéro d'habilitation de l'accueil de loisirs) arrivait à son terme le 31 décembre 2012.

La municipalité a eu la volonté d'élargir ce projet éducatif à l'ensemble du territoire yvetotais et des acteurs intervenant directement ou indirectement dans le champ de l'enfance-jeunesse afin de générer une réelle transversalité et une réelle cohérence entre les différentes actions.

Un diagnostic participatif a donc été réalisé afin de construire le premier Projet Educatif de Territoire de la ville d'Yvetot avec les partenaires.

Dans un premier temps, en parallèle d'un diagnostic quantitatif, des entretiens individuels ont été menés. Par la suite, les différents partenaires se sont rencontrés dans le cadre de différents collèges : élus, Education Nationale, partenaires sociaux et éducatifs, agents du service jeunesse, et parents.

Après plusieurs mois de concertation, trois principaux axes de travail ont été retenus et validés en conseil municipal le 12 décembre 2012 :

- l'implication des parents et l'éducation partagée
- la citoyenneté des jeunes
- l'accès aux loisirs, l'ouverture culturelle

2. Avenant n°1 au P.E.d.T. 2013-2015

Le 25 novembre 2013, un avenant a été voté en conseil municipal. La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires nécessitait l'apport d'éléments complémentaires tels le périmètre et le public concerné, le rappel des activités périscolaires existantes et la présentation de la démarche municipale pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes et des temps d'activités périscolaires.

La convention signée entre l'Etat et la commune stipule notamment que la demi-journée supplémentaire travaillée est le samedi matin, que les temps d'activités périscolaires sont proposés sur le temps de pause méridienne, et que l'école se termine à 15h45.

Les activités proposées sur le temps de pause méridienne au sein des écoles primaires publiques sont variées, animées par les agents municipaux (animateurs du service jeunesse, ATSEM) et des intervenants extérieurs (clubs culturels et sportifs).

Les activités sont proposées par session (période entre les différentes vacances scolaires), elles sont au nombre moyen de 2 par jour pour les enfants des écoles maternelles et de 5 par jour pour les enfants des écoles élémentaires. Les enfants choisissent parmi l'ensemble des activités proposées au sein de l'école et s'inscrivent en début de session pour toute la durée de celle-ci.

3. Evaluation partagée du P.E.d.T. 2013-2015

Ce projet arrive à échéance au 31 décembre 2015. Son évaluation servira de base à l'élaboration du Projet Educatif de Territoire 2016 – 2018. Comme pour son élaboration, l'évaluation est donc participative :

1/ entretiens individuels avec les différents partenaires

- 2/ réunions de présentation des synthèses des entretiens et d'échanges au regard de ces synthèses
- 3/ réunions d'échanges et de définition des orientations 2016-2018
- 4/ validation en conseil municipal en janvier 2016 pour une mise en œuvre immédiate.

Les premières réunions ont eu lieu en deux groupes (partenaires sociaux et éducatifs et Education Nationale), mais les élus et l'ensemble des partenaires ont souhaité que les prochaines rencontres se fassent avec l'ensemble des participants.

Les entretiens individuels ont porté sur l'évolution des publics entre 2013 et 2015, les nouveaux projets ou nouvelles actions mis en œuvre entre 2012 et 2015, le développement du partenariat, et les besoins (nouveaux ou anciens) des publics auxquels les partenaires devraient répondre.

Synthèse partielle :

Il existe à Yvetot beaucoup de contrats, de conventions, de dispositifs à destination des différents publics mais il y a un réel **manque de lien** entre eux et certains ne sont pas connus des différents professionnels.

De même, le **travail partenarial** est bien développé dans certains secteurs (social, jeunesse) mais il reste à développer notamment dans les secteurs de la petite enfance, des écoles primaires, de la culture, du loisir.

Pour mener à bien le diagnostic, des entretiens individuels et des réunions de synthèse ont été réalisés avec les élus et les différents professionnels du territoire (établissements scolaires, partenaires éducatifs, sociaux et médico-sociaux). Il est ressorti de ces rencontres que :

- la société évolue et, avec elle, les **situations familiales** changent : elles sont devenues compliquées ce qui génère des tensions entre les parents (il existe des lignes éducatives différentes entre les parents)
- il y a une baisse de l'implication des parents et une délégation de leur rôle éducatif envers les professionnels
- un changement du rapport parents-enfants ; il est devenu difficile et compliqué : il y a un manque certain de communication, d'**autorité** et de **respect**
- il y a un problème de moyens donnés aux enseignants. Cela ne facilite pas la relation aux parents et la pédagogie différenciée (comme elle est demandée par le gouvernement). Certains directeurs d'écoles / enseignants se sentent seuls face aux difficultés rencontrées avec les familles. Ils ne savent pas forcément ce qui se fait dans les structures sociales, éducatives, sportives et culturelles. Il y a un manque de communication. Concernant les familles fragilisées qui bénéficient d'un accompagnement social (mesures administratives et/ou judiciaires), les enseignants sont confrontés au problème du secret professionnel des institutions
- il y a aussi un changement du rapport à la citoyenneté des jeunes. Rappelons qu'historiquement la qualité de citoyen est liée à la fonction de soldat (exemple : Rome, Athènes et l'Armée de l'an II). C'est la République qui a instauré la conscription obligatoire devenue le service national par la suite ; ce qui n'a plus cours aujourd'hui. Cela explique en partie – à côté d'autres paramètres - une augmentation des incivilités, une non-acceptation de l'autorité, un manque de respect en général, un désinvestissement, un désabusement par rapport à la société et aussi un manque de considération pour le travail
- il est indispensable de rappeler les obligations de chacun et les lois. L'absentéisme est pris pour exemple : lorsqu'il est rappelé aux parents que l'école est obligatoire, les parents s'appuient sur la loi et précise qu'ils ont droit à 3 absences dans l'année. Ces parents ne semblent donc pas accorder d'intérêt aux apprentissages dispensés ces jours-là.

De plus, des questionnaires ont été diffusés auprès de parents fréquentant les structures associées au diagnostic. Les parents y expriment :

- que leur principale préoccupation à l'heure actuelle, est liée à l'éducation, et notamment à l'**autorité**
- concernant les modes de garde, les parents estiment qu'il y a un manque de place en crèche et qu'il n'y a pas suffisamment d'activités pour les tout-petits le mercredi. De plus, ils souhaiteraient que les jours et horaires des activités d'éveil proposées soient davantage adaptés à leurs emplois du temps
- ils ne semblent pas suffisamment connaître les services et loisirs existants à Yvetot.

C. Le Projet Educatif de Territoire 2016 – 2018 : confirmation et développement

I. Parentalité, rôles éducatifs et éducation partagée

1. Concepts et constats :

Dans le dictionnaire Larousse, la parentalité est définie comme « *la fonction de parent, notamment sur les plans juridique, moral et socioculturel* ». Cette définition sommaire mérite d'être détaillée.

La parentalité est un néologisme dérivé de « parental ». Ce mot « *apparaît comme un terme spécifique du dictionnaire médico-psycho-social qui désigne d'une façon très large la fonction « d'être parent » en y incluant à la fois des responsabilités juridiques, telles que la loi les définit, des responsabilités morales, telles que la socio-culture les impose, et des responsabilités éducatives. Dans l'acception la plus répandue au sein des institutions spécialisées, la parentalité désigne aussi, et d'une façon privilégiée, la fonction parentale considérée comme support de l'évolution psychoaffective de l'enfant, c'est-à-dire dans cette fonction essentielle qui accompagne l'enfant depuis les processus primaires d'individualisation jusqu'à la sortie du réaménagement de l'adolescence. [...]*

On désignera ainsi une clinique de la parentalité qui pourra mettre en évidence des dysfonctionnements de cette fonction, plus ou moins graves, mais dont les effets seront inévitablement préjudiciables à la bonne évolution de l'enfant, c'est-à-dire à sa maturation, à sa structuration psychoaffective sur un mode aussi peu pathologique que possible.² »

Les professionnels du territoire yvetotais posent différents constats dont celui d'une société qui évolue et devient plus individualiste. Il y a davantage de divorces, de séparations, de familles recomposées, de personnes économiquement fragilisées à cause, notamment, de la croissance du chômage et de la précarité. **Ces différents constats sont faits à partir des publics qu'ils accueillent.**

↳ Cette évolution a un impact direct sur les adultes : estime de soi fragilisée, manque de confiance en soi et envers les différentes institutions (notamment celles qui représentent directement ou indirectement l'Etat), troubles de la Santé (addictions, déficiences, souffrances psychologiques...). Cette fragilité a pour conséquence la remise en question des valeurs : celles de la République mais aussi les valeurs familiales transmises d'une génération à l'autre. Ces difficultés entraînent un manque de disponibilité des parents : les enfants sont souvent livrés à eux-mêmes et ne sont plus la priorité des parents ; de plus, ces difficultés rencontrées par les parents ne permettent plus de les valoriser vis-à-vis de leur(s) enfant(s).

Tout cela impacte les relations parents-enfants et l'éducation donnée aux enfants. Ce rapport est devenu difficile et compliqué ; il y a un manque de communication, un problème d'autorité et de respect flagrant entre enfants et parents mais aussi entre les enfants eux-mêmes.

Alors, dans ce contexte, comment transmettre des valeurs simples aux enfants (politesse, respect, valeurs de la République) ?

Les séparations des parents impliquent souvent des situations compliquées et génèrent des tensions : il peut exister une différence de lignes éducatives entre les parents.

² Dictionnaire critique de l'action sociale, p.269, sous la direction de Jean-Yves Barreyre, Brigitte Bouquet, André Chantreau, Pierre Lassus, Collection Travail Social, Bayard éditions, 1995.

Pour certains, il y a même une méconnaissance de **l'éducation d'un enfant** : il faut donc envisager un apprentissage ou réapprentissage des bases de l'éducation ainsi que les limites et les priorités à poser, proposer des activités simples mais efficaces pour transmettre les valeurs éducatives, apporter une aide et un soutien aux parents.

Pour d'autres, l'évolution de la société, évoquée précédemment, génère une nouvelle éducation avec moins de bon sens pour les choses simples (nouveaux comportements).

Nous pouvons constater davantage de relations « copains-copains » entre les parents et leur(s) enfant(s) et d'enfant « roi ». De ce fait ils ne disent plus « non ». Cela engendre, entre autres, un manque de respect et de cadre éducatif.

Concrètement, ces nouveaux fonctionnements (évolution de la société, précarité, relations parents-enfants) impactent aussi le sommeil des enfants et des jeunes.

Les parents ont besoin d'être guidés, accompagnés pour trouver une ligne éducative. En effet, *« aujourd'hui, on est confronté à la différence comme jamais on ne l'a été. Qu'on le veuille ou non, tout le monde assiste, à travers les émissions satiriques ou les révélations de la presse, à une remise en cause permanente du monde adulte, celui des parents, des gouvernants, de la religion. [...] Ce dénigrement a nécessairement un impact sur tous. [...] Cela peut donner le sentiment que plus rien ne tient. On peut dire « J'ai mes valeurs ! ». Mais ces valeurs n'ont pas la même signification que lorsqu'elles sont partagées sans discussion par l'ensemble de la communauté. Il n'y a plus de consensus, en particulier sur les règles éducatives. [...] Il n'y a plus de règles auxquelles on peut se référer « parce que c'est comme ça » »³.*

L'accompagnement des parents en difficulté face à l'éducation de leur(s) enfant(s) doit se faire à plusieurs niveaux : l'estime de soi, la définition (ou affirmation) de leurs valeurs et celles à transmettre aux enfants, leur place et rôles possibles (voire attendus, notamment en terme de citoyenneté) dans la société actuelle et leur rôle éducatif vis-à-vis de leur(s) enfant(s) avec notamment une réflexion sur la nécessité de poser un cadre, d'avoir de l'autorité et de savoir dire « non » (apprentissage de la gestion de la frustration chez l'enfant, lequel permet d'éviter bon nombre de dérives à l'adolescence).

Il est donc nécessaire aujourd'hui pour les parents de trouver des repères dans d'autres systèmes et/ou groupes sociaux. Ce qui n'est pas chose simple avec le développement des médias et des écrans en tous genres.

En outre, avec l'évolution actuelle de la société, les nouvelles technologies de la communication et de l'information (Internet, Smartphones, Réseaux sociaux, ...) occupent une place importante dans le quotidien des parents et des enfants. La communication intrafamiliale diminue nettement (les écrans remplacent les échanges au sein de la famille). L'évolution de l'utilisation des outils multimédias et des réseaux sociaux peut être un frein au lien social, les enfants sont plus isolés. Il faut donc sensibiliser les parents aux T.N.I.C., aux multimédias.

La prévention primaire est donc importante.

↳ Autre conséquence de l'évolution de la société : le changement de la citoyenneté, l'augmentation des incivilités et le manque de limite, la non-acceptation de l'autorité, le manque d'implication.

³ Ibid.

A l'école primaire, les enfants ont majoritairement une attitude civile. C'est à partir du collège que les choses changent. D'ailleurs, les jeunes qui ont le souci des autres sont à la marge, ils ont de fait du mal à s'intégrer.

Le décrochage scolaire, les incivilités, la dégradation de l'image de la femme, la consommation d'alcool (en termes de régularité) et les problèmes liés à l'utilisation des réseaux sociaux au sein du collège public sont en nette augmentation depuis plusieurs années.

D'après certains professionnels, il faudrait donner plus d'actions, plus d'intérêt aux jeunes élus (Conseil Municipal Jeunes) au sein des collèges ; cela serait une marque d'intérêt de la part des adultes et cela permettrait la valorisation de l'implication des jeunes.

Certains jeunes (16-25 ans) sont désabusés, insouciants, doivent faire face à un système dégradé (perspectives bloquées), chercher des alternatives. La consommation de stupéfiants est majoritairement liée à la transgression et est une forme d'échappatoire. Il y a une réelle rébellion et de la violence envers leurs parents ; la parole des adultes ne pèse plus rien, le respect n'existe plus. Ils manquent de mobilité et ont besoin que l'on s'intéresse réellement à eux.

Les professionnels rencontrent de réelles difficultés à toucher les 16-25 ans. C'est la population la plus préoccupante. Les professionnels se sentent démunis face aux non-projets des 16-25 ans.

Cependant, ces jeunes expriment plus facilement leur(s) souffrance(s) ; il y a plus de liberté de parole.

En outre, certains parents ne savent pas vraiment ce qu'est la citoyenneté, donc comment les enfants peuvent-ils le savoir ? Comment faire de la citoyenneté quelque chose d'intéressant pour les jeunes ?

↳ Les parents rencontrent aussi des difficultés face aux démarches administratives. D'une part, du fait du manque de lisibilité et de communication des institutions, mais aussi à cause de leur précarité. Les professionnels constatent à ce sujet un manque de structures d'alphabétisation.

Enfin, l'évolution de la société actuelle et son impact sur les parents génère aussi des difficultés face à l'école et la scolarité. Certains parents comptent sur les enseignants pour les aider dans ce domaine, voire délèguent totalement leurs responsabilités éducatives aux enseignants, d'autres critiquent de plus en plus les établissements scolaires, sont plus agressifs.

Le constat fait par les représentants des établissements scolaires yvetotais est que de plus en plus de parents (environ 10% d'une classe) attendent des enseignants et des équipes pédagogiques qu'ils éduquent leurs enfants et les encadrent ; ils se déchargent un peu trop de l'éducation qu'ils devraient donner. Mais ce qui est réalisé auprès des enfants dans la journée est « démonté » au retour de l'école par les pratiques des parents. Les enseignants doivent alors gagner la confiance des parents et favoriser le dialogue.

A ce propos, il manque un espace dédié aux parents au sein des établissements scolaires pour échanger entre parents et professeurs. Il faudrait aussi organiser des événements conviviaux parents-enfants-enseignants pour modifier le regard des parents et renouer la confiance.

Cependant, certaines familles souhaiteraient être invisibles mais on ne voit qu'elles (exemple : absentéisme).

Il est aussi constaté une réelle difficulté à impliquer les parents dans la vie de l'école. Cela peut s'expliquer par un manque de confiance en soi des parents, une estime de soi fragilisée.

Les parents doivent aussi faire face à l'accompagnement scolaire de leur(s) enfant(s), ce qui peut les mettre en difficulté.

A contrario, d'autres familles ont de réelles préoccupations éducatives et portent un regard différent entre les écoles privées et publiques. En effet, deux tiers des familles dont les enfants sont inscrits en école privée ont un intérêt pour les apports et l'accompagnement pédagogique de l'école et un tiers y inscrit son/ses enfant(s) pour des raisons religieuses. Les écoles privées, selon ces familles, assureraient un meilleur avenir, une meilleure réussite professionnelle et une meilleure éducation des enfants.

La commune d'Yvetot est dotée, outre les établissements scolaires, de nombreuses structures et associations dont les projets sont différents mais peuvent se compléter. L'accompagnement, le soutien aux parents, l'apprentissage ou réapprentissage de la parentalité devront permettre de redéfinir clairement les **rôles éducatifs** des uns et des autres : parents, enseignants, éducateurs, animateurs, etc. A ce sujet, Montesquieu écrivait : « *Nous recevons trois éducations, opposées et complémentaires, celle de nos pères, celle de nos maîtres, celle du monde.* »

Afin de pallier ces dysfonctionnements et d'atténuer les préjudices évoqués précédemment, les professionnels de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse doivent se donner les moyens d'accompagner les parents et de contribuer à l'éducation des enfants ; c'est là le sens de **l'éducation partagée**.

Mais il est difficile de faire adhérer les parents aux activités proposées par les structures ; il y a une stigmatisation des lieux et des professionnels.

Pourtant, « *l'essentiel de ce que peut donner l'éducation n'est pas tant pour donner un contenu, un « prêt à vivre », que soutenir l'appétit de vivre de tout enfant. Quant au contenu, il peut être peuplé par d'autres – les enseignants, les amis, la culture -, sans que cela signe l'absence ou l'échec des parents. Au contraire.*⁴ »

2. Temps scolaires, péri et extrascolaires :

Ainsi, aujourd'hui **l'éducation** doit être pensée de manière **partagée, continue et cohérente**. C'est d'ailleurs ce que prône la loi de refondation de l'école et la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs publiée au Journal Officiel le 9 juillet 2013. « *L'approche territoriale et globale de l'éducation se traduit désormais par l'intégration d'un projet éducatif territorial. Ce P.E.d.T. mentionné à l'article D.521-12 du Code de l'éducation formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. [...]* Dans une société en évolution accélérée, l'action éducative pendant le temps scolaire, mais aussi en dehors du temps scolaire, s'avère de plus en plus nécessaire, tant pour le

⁴ Ibid.

développement de l'autonomie des individus que pour la « formation » des futurs citoyens⁵».

La commune, après concertation des différentes instances (conseils d'écoles/représentants de parents d'élèves, établissements scolaires, inspecteur de la circonscription, associations locales, syndicat des transports scolaires) a fait le choix du samedi matin pour la mise en œuvre de la demi-journée supplémentaire.

En ce qui concerne le temps scolaire, les équipes éducatives ont à charge de rédiger des projets d'école pour 3 ans, avec modification et/ou ajout possible par avenant chaque année.

↳ Pour la période de ce P.E.d.T., les écoles yvetotaises ont défini les axes suivants⁶:

| Ecole maternelle RODIN | |
|--|--|
| Constats | |
| Axes prioritaires : Maîtrise de la langue | <ul style="list-style-type: none"> - Construction de jeux de langage (loto, memory...) - Construction d'albums-écho en petite section, lus en classe et prêtés dans les familles - Fabrication de documentaires en moyenne et grande section, prêtés dans les familles - décloisonnement le lundi après-midi : lecture - compréhension, lecture en marmothèque |
| Axes prioritaires : Mathématiques et sciences | <ul style="list-style-type: none"> - décloisonnement le lundi après-midi : jeux de société, tri des déchets, jardinage à l'école (partenariat avec le Manoir au Fay). |
| Ecole maternelle COTTARD | |
| Constats | |
| Axes prioritaires : Maîtrise de la langue | <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un cahier de vie numérique - Participation à des prix littéraires - Poursuite et amélioration des outils utilisés en lexique - Fréquentation régulière de la médiathèque |
| Axes prioritaires : Mathématiques et sciences | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du travail sur le jardinage - Utilisation du multimédia pour le cahier de vie numérique - Création d'un outil intra cycle - Action d'écocitoyenneté : nettoisons la nature, etc. |
| Ecole maternelle HUGO | |
| Constats | Des refus pour les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) |
| Axes prioritaires : Maîtrise de la langue | <ul style="list-style-type: none"> - Fréquenter la bibliothèque de l'école élémentaire - Liaison maternelle-élémentaire (lecture) - Parcours littéraire de contes - Fréquentation de la médiathèque d'Yvetot - Utilisation de marionnettes |
| Axes prioritaires : Mathématiques et sciences | <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du coin informatique - Mise en place d'élevages en classe - Jardinage avec les parents - Ateliers scientifiques |

⁵ Généraliser les PEdT, outils pour la refondation de l'école, Dossier d'experts, Territorial éditions

⁶ Source : I.E.N., circonscription d'Yvetot

| Ecole élémentaire CAHAN LHERMITTE | |
|--|--|
| Constats | Accueil important d'enfants du voyage 41 Projets Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) |
| Axes prioritaires : Maîtrise de la langue | - Site Internet de l'école - Maîtrise de la langue orale par le théâtre - Présenter un travail collectif à un public - Défis messagerie et écriture |
| Axes prioritaires : Mathématiques et sciences | - Défis mathématiques - Défis sciences |
| Ecole élémentaire JEAN PREVOST | |
| Constats | Beaucoup de Projets Personnalisés de Réussite Educative (40) |
| Axes prioritaires : Maîtrise de la langue | - Travail sur la lecture en CP - Vocabulaire : travail sur les champs lexicaux, l'utilisation du dictionnaire - Grammaire : développer les phrases à l'oral - Lecture : redonner le goût de lire - S'exprimer à l'oral à partir de supports imagés |
| Axes prioritaires : Mathématiques et sciences | - Développer le calcul mental - Résolution de problèmes - Travail sur les tableaux de conversion - Manipulation et jeux mathématiques |

Pour les enfants les plus en difficulté dans l'apprentissage et l'assimilation des contenus, les enseignants proposent des **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** sur le temps de la pause méridienne. Ces activités, organisées et animées de manière ludique, remplacent ce qui était anciennement appelé les activités de soutien.

Avant la loi concernant la refondation de l'école, la municipalité proposait déjà des activités aux enfants sur le temps de la pause méridienne (écoles élémentaires yvetotaises).

↳ La mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à Yvetot en septembre 2014, et donc des **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**, a permis d'augmenter le nombre d'activités proposées en y intégrant les associations locales (culturelles et sportives) et d'en proposer aussi au sein des écoles maternelles en y impliquant les Agents Territoriaux des Ecoles Maternelles (ATSEM). Pour l'année scolaire 2014-2015, le taux de participation des élèves (demi-pensionnaires et externes) à ces activités étaient de 81,21%.

Ainsi, chaque midi, les enfants des écoles maternelles ont le choix entre 2 ou 3 activités différentes (activités manuelles thématiques, musique, danse, ...) et les enfants des écoles élémentaires, ont le choix entre 4 et 6 activités différentes (informatique, hockey, brico-déco, ...). Ces derniers peuvent pratiquer jusqu'à 4 activités différentes par semaine. Ces activités sont proposées et encadrées par les animateurs du service jeunesse et des associations culturelles et sportives.

La municipalité attend des animateurs (ou éducateurs) qu'ils proposent des activités éducatives de qualité. Ils doivent avoir des objectifs éducatifs à atteindre avec une notion de progression d'une séance à l'autre sur la session (en moyenne, il y a 7 séances au cours d'une session ; une session correspond aux semaines d'école entre deux périodes de vacances scolaires). Ce sont des activités ludiques ; il s'agit avant tout de découverte.

Les animateurs choisissent les activités en fonction de la demande des enfants, mais aussi au regard des échanges qu'ils peuvent avoir avec les enseignants (liens avec les projets d'école).

La mise en place des APC et des TAP a renforcé le constat des enseignants concernant le changement des comportements des parents. Les notions de non-frustration et de plaisir immédiat semblent être devenues la priorité de certains parents : ils priorisent les activités « de loisirs, de découverte » par rapport aux activités pédagogiques complémentaires (anciennement soutien scolaire).

↳ Outre l'accueil du matin avant la classe et les TAP, le service jeunesse propose aussi un accueil après la classe de 15h45 à 18h30. Pour les enfants des écoles maternelles, les animateurs vont chercher les enfants dans les écoles et les emmènent à l'accueil de loisirs. Il y est proposé un goûter, des activités et l'utilisation des coins permanents (lecture, poupées, voitures, cuisinette, etc.). Pour les enfants des écoles élémentaires, l'accueil se fait au sein des écoles respectives des enfants afin de pouvoir bénéficier de la salle informatique et de la BCD. Après avoir goûté, les animateurs accompagnent les enfants dans la **réalisation des devoirs et l'apprentissage des leçons**. Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Nous constatons une nette augmentation du nombre d'enfants accueillis le soir au sein des écoles élémentaires (+ 43% à la rentrée 2015). Les enseignants orientent les parents vers cet accueil et il y a de plus en plus de parents qui se sentent démunis pour accompagner leur(s) enfant(s) dans la réalisation des devoirs et l'apprentissage des leçons.

La présence des animateurs du service jeunesse au sein des écoles aux différents temps périscolaires (matin avant la classe, midi/TAP, soir pour l'aide aux devoirs) a renforcé les liens entre les enseignants et eux. Désormais, le service jeunesse est invité à chaque conseil d'école.

Cela permet de partager et de tendre vers la cohérence entre les différents temps de l'enfant.

Au collège public (Albert Camus), il existe aussi des **tutorats éducatifs et des mesures de responsabilisation**. Ils sont mis en œuvre en partenariat avec l'Association pour l'Animation-jeunesse du Canton de Doudeville (AACD). Le lien existe grâce à la forte implication de l'équipe de direction du collège au sein des différents dispositifs existants à Yvetot.

3. Exemples d'actions existantes et possibles à envisager :

↳ Depuis plusieurs années, le centre social Saint Exupéry (CCAS d'Yvetot) est un acteur incontournable dans la mise en œuvre d'actions à destination des parents et des familles avec, notamment :

- Pti-déj info / Café des parents : temps d'échanges entre les parents sur des thèmes, tous les 15 jours ;
- Loisirs familiaux : activités et organisation d'activités pour la famille, une fois par semaine et pendant les vacances scolaires ;
- Plaisir de lire : jeux d'expression, contes, comptines, histoires, etc., une fois par mois ;
- Ateliers bricolage et jardinage pour les parents et les enfants, tous les mercredis matins.

Ce sont des actions renouvelées chaque année et adaptées en fonction des besoins des familles.

↳ La maison de quartier, quant à elle, propose une demi-journée par semaine un atelier parent(s)-enfant(s). Le public a la possibilité de fabriquer des décorations selon la période de l'année (Halloween, Noël, Pâques, etc.), de cuisiner, d'apprendre les premiers gestes pour secourir son enfant, etc. De plus, une fois par trimestre, l'équipe de la maison de quartier propose une sortie familiale.

↳ Une fois par an, le Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance organise une semaine de prévention à l'utilisation des outils multimédias (Internet, Smartphones, réseaux sociaux). Cette action est destinée aux élèves du CM2 à la seconde en journée (théâtre forum et ateliers) en partenariat avec la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ) et le Groupe Académique de Prévention et d'Appui à la Sécurisation des Etablissements (GAPASE). Une soirée est organisée à destination des parents.

↳ L'association TRIALOGUE propose deux permanences par mois à Yvetot : les 2èmes et 4èmes vendredis du mois de 9h à 12h. L'action de cette association est construite autour de la double problématique du lien conjugal et du lien parental ou comment dégager l'enfant du conflit des parents. L'objectif premier de la médiation familiale est de préserver les liens intergénérationnels et de leur permettre de se transformer dans le contexte de conflit et de changement que traverse la famille.

↳ Dans le cadre de leurs missions, les partenaires de la Petite Enfance (compétence du C.C.A.S. d'Yvetot) ont une réflexion permanente sur l'adéquation entre l'offre de service (accueil des enfants de moins de 6 ans) et les besoins des familles (reprise du travail, formation, ...) ; cette réflexion a lieu notamment sur les modalités de fonctionnement (jours et horaires d'ouverture) de la halte d'enfants, de la crèche et du Relais Assistantes Maternelles (RAM).

La création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents pourrait aussi être un outil d'accompagnement des parents dans l'éducation des enfants.

↳ Dans le Projet Educatif de Territoire 2013-2015, le service jeunesse envisageait la mise en place d'un Conseil de Parents. Ce projet a pour objectif d'impliquer les parents dans la réflexion, et pourquoi pas, la mise en œuvre d'animations (accueil de loisirs, conseil municipal d'enfants, conseil municipal de jeunes...). Ce groupe serait composé de 5 à 10 parents volontaires issus de milieux sociaux différents, dont les enfants fréquentent les différentes activités proposées par le service jeunesse (garderie du matin, aide aux devoirs, mercredis et/ou vacances scolaires, Conseils Municipaux d'Enfants et/ou de Jeunes) et de la Maison de quartier (local ados – 14-17 ans). Ce « conseil de parents » aurait un rôle consultatif et pourrait être force de propositions en termes de projets pour les temps péri et extrascolaires des mineurs. Ce groupe est en cours de constitution.

Ces exemples sont non-exhaustifs ; d'autres projets, actions pourront être réfléchis et mis en œuvre au cours de la période 2016-2018.

II. Lisibilité des institutions et communication

1. Constats et concepts

Le constat des professionnels associés à l'élaboration de ce document est qu'il y aurait besoin de redéfinir les contours et les valeurs fondamentales de la république française (liberté, égalité, fraternité). Aujourd'hui, comme cela a été évoqué précédemment, les médias (télévision, radio, Internet) occupent une place plus importante dans le quotidien de

chacun. Cela favorise, entre autres, la mise en évidence des dysfonctionnements de la société et des gouvernants, lesquels sont pris pour « modèles » par les citoyens.

Ainsi, comment les citoyens eux-mêmes peuvent-ils être des « modèles » pour les enfants ?

En effet, « *en même temps que le sentiment de sécurité et celui d'identité, qui sont très centrés sur la personne de l'enfant, le troisième sentiment à développer chez lui, pour construire son estime de soi, est celui d'affiliation et d'appartenance. Ce sentiment peut être développé chez l'enfant chaque fois qu'il est en relation avec d'autres. [...] Grandir ne peut se faire que dans un contexte social qui ait du sens pour l'enfant. Il lui faut une filiation, une culture, des racines.*⁷ »

Dans la mesure où l'Etat délègue ses compétences aux institutions et administrations, il est nécessaire d'avoir un réel questionnement sur la lisibilité de ces dernières (collectivités, établissements scolaires, ...), l'accès à celles-ci et la participation possible de la population à leur fonctionnement.

Il revient donc aux élus en charge de la Nation et aux professionnels de rendre les institutions lisibles et accessibles, d'autant qu'Yvetot est riche en offres de service et de loisirs, mais aussi en projets et actions.

Le diagnostic pose la problématique d'un manque d'information à destination des familles et des établissements scolaires sur ce qui existe à Yvetot.

Le Projet Educatif de Territoire peut être l'instance permettant la mise en lien des différents acteurs du Territoire (enseignement, sport, culture, partenaires sociaux et éducatifs, etc.) ainsi que la valorisation de l'existant et le développement de la communication entre chaque, mais aussi envers la population.

2. Rappel des instances, des actions existantes

Sur le territoire yvetotais, les instances et actions se déclinent comme suit :

↳ Les conseils d'écoles

Chaque école primaire (maternelle et élémentaire) est dotée d'un conseil d'école. Il s'agit de l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur et l'organisation de la semaine scolaire. Le projet d'école est présenté au conseil. Par ailleurs, il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école dont les actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire. Il est composé du directeur qui le préside, de l'ensemble des enseignants, du maire ou de l'adjointe chargée de l'éducation, des représentants élus des parents d'élèves, du délégué départemental de l'éducation (D.D.E.N.). Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre.

⁷ « Quels repères donner à nos enfants dans un monde déboussolé », Jean-Luc Aubert, Ed. Albin Michel, 1987

↳ Les conseils d'administrations

Les collèges et lycées sont dotés de conseils d'administration.

Le conseil d'administration (CA) est l'organe de délibération et de décision des collèges et lycées. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins 3 fois par an. Il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande des autorités compétentes sur un ordre du jour déterminé. Ce conseil, présidé par le chef d'établissement, comporte : des représentants de l'administration de l'établissement, des représentants élus des personnels de l'établissement, des représentants élus des parents d'élèves, des représentants élus des élèves, 3 ou 4 représentants des élus locaux. Le CA participe à la vie de l'établissement scolaire en votant certaines décisions, mais peut également être consulté pour avis. Le CA adopte, sur le rapport du chef d'établissement le projet d'établissement, le budget et le compte financier, le règlement intérieur de l'établissement, le plan de prévention de la violence incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement, les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative. Le CA valide également : les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves, le programme de l'association sportive, la programmation et les modalités de financement des voyages scolaires, l'adhésion à tout groupement d'établissements ou la passation des conventions et des contrats dont l'établissement est signataire (à l'exception de certains marchés).

Le conseil d'administration donne également son avis sur les propositions de créations et suppressions de sections, options et formations complémentaires d'initiative locale dans l'établissement. Toute action supplémentaire peut être prévue pour tenir compte des spécificités locales ou des orientations du projet d'établissement. Sont précisées notamment les conditions d'accueil des parents, l'accès aux espaces numériques de travail, le nombre, la nature et la date des rencontres prévues. Les parents d'élèves sont informés des décisions prises.

↳ Les associations de parents d'élèves

Une association de parents d'élèves a pour objet la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves. Elle ne regroupe que des parents d'élèves, auxquels sont assimilées les personnes ayant la responsabilité légale d'un ou plusieurs élèves. Elle représente les parents d'élèves en participant aux conseils d'écoles, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe.

Il existe 3 associations, sur le plan national, de parents d'élèves : la FCPE⁸ et la PEEP⁹ pour l'enseignement public et l'APEL¹⁰ pour l'enseignement catholique. Dans le cadre de leur mission de représentation de membres de la communauté éducative et de leurs fonctions de médiation et d'information, les associations de parents d'élèves présentes dans l'établissement bénéficient d'un certain nombre de facilités. Elles sont autorisées à faire connaître leur action auprès des autres parents d'élèves aux moyens de documents distribués aux élèves. Les parents d'élèves se répartissent par affinités idéologiques entre plusieurs associations, constituées, pour les plus importantes, en fédérations. Les associations de parents d'élèves peuvent organiser dans les écoles et les établissements scolaires des réunions de travail ou d'information (thématiques) à l'attention des parents d'élèves ou des élèves de l'établissement. Ces réunions peuvent prévoir ou non la participation d'enseignants. Elles peuvent également proposer et organiser certains services en faveur des parents d'élèves ou des élèves, comme par exemple des prêts et bourses de livres. A Yvetot, chacune de ces associations est représentée.

⁸ Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques

⁹ Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public

¹⁰ Parents d'élèves de l'Enseignement Libre

↳ Les conseils de la vie sociale

Le Conseil de la vie sociale (CVS) doit favoriser la participation et l'expression des personnes accueillies dans un établissement ou service social ou médico-social (centre social, résidences pour personnes âgées, structures d'accueil des personnes handicapées, ...) ainsi que celles de leur famille ou tuteur et les associer à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement. Les membres du conseil de la vie sociale formulent des avis et des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service. Sont particulièrement concernés l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, et les projets de travaux et d'équipements. Le CVS comprend au minimum : deux représentants des personnes accueillies ou prises en charge ; s'il y a lieu, un représentant des familles ou représentants légaux ; un représentant du personnel ; un représentant de l'organisme gestionnaire. Le conseil de la vie sociale établit son règlement intérieur dès sa première réunion. Il se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président. Ce dernier fixe l'ordre du jour de la réunion.

↳ Les « partenaires infos »

Une fois par mois, les professionnels du social, du médico-social et de l'insertion se réunissent pour échanger des informations : actualités réglementaires, manifestations, offre d'emplois, préoccupations liées à leurs publics. Cette instance est conjointement coordonnée par le centre social et le centre médico-social d'Yvetot. Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu envoyé aux différents membres et aux structures qui en font la demande.

↳ Le « carrefour parentalité »

Cette instance est née de la volonté de différents partenaires de se rassembler afin de mieux se connaître et ainsi mieux communiquer sur les situations des familles pour un mieux-être des enfants. Les partenaires peuvent constater chacun de leur côté des difficultés de différents ordres, mais ne savent pas s'il y a déjà un accompagnement de la famille ou ce qui peut exister pour accompagner la famille.

Les objectifs fixés sont donc de permettre aux différents acteurs de la « parentalité » de se rencontrer et d'échanger, et de favoriser la concertation et la mutualisation d'actions quand cela est possible. Cela se traduit par l'échange d'informations sur les actions de soutien à la parentalité, sur les problématiques rencontrées localement, et des réflexions collectives pour améliorer la concertation. Il se réunit une fois par trimestre environ et est coordonné par le Centre Communal d'Action Sociale d'Yvetot par l'intermédiaire du centre social.

Le Groupe Partenarial de Soutien à la Parentalité (voir page 12) est une émanation du carrefour parentalité.

↳ Le réseau prévention santé de la région d'Yvetot (voir page 12)

Quatre axes de travail sont mis en œuvre :

1/ le projet « estime de soi : comment le dire ? » : portraits de personnes fréquentant les structures (EHPAD de l'hôpital Asselin-Hédelin ; Espace Mosaïque de l'atelier de jour, CCAS d'Yvetot ; Hôpital de jour - CMP d'Yvetot ; l'association Emergence-s, les Ateliers Interactifs du CCAS d'Yvetot, le centre social Saint Exupéry) réalisés par une artiste et exposés à la Galerie Duchamp d'Yvetot ainsi que des sorties culturelles. En 2015, les participants ont bénéficié d'ateliers d'expression qui ont abouti à une représentation théâtrale sous chapiteau ouverte à tous.

2/ « partir ensemble » : L'objectif principal est de donner l'envie et l'accès à une activité physique à des personnes isolées en situation de vulnérabilité (précarité / isolement / handicap / maladie chronique) pour favoriser une amélioration de l'hygiène de vie sur le territoire de la communauté de commune d'Yvetot et de Yerville. Le départ en vacances est

le support pour mobiliser les publics sur des ateliers en amont ; ces ateliers sont proposés sous forme de temps découverte avec le principe de pouvoir essayer différentes disciplines dans une première phase, et pendant le séjour avec la mise en perspective d'un choix d'activités après le séjour (travail avec des structures locales, les associations ayant l'agrément « accueil handicap ») dans une deuxième phase. Outre la découverte d'activités, des ateliers « bien-être » sont proposés (équilibre alimentaire, élaboration de menus, yoga, relaxation, ...). Ce projet s'adresse aussi aux familles qui n'ont pas les moyens de partir en vacances.

3/ Les Pti-déj info (page 28) et le Groupe Partenarial de Soutien aux Familles (page 12).

4/ Les temps d'échanges : deux fois par an, une structure membre du réseau accueille l'ensemble des autres membres pour présenter sa structure et échanger sur une thématique liée au projet de la structure « hôte ». Cela permet donc la découverte (ou redécouverte) de deux structures par an.

↳ Le C.L.S.P.D. (voir page 28)

Dans ce cadre, un groupe de travail se réunit afin de proposer deux actions dans l'année : une semaine de prévention de l'utilisation des outils multimédias (Internet, réseaux sociaux, ...) et une semaine « forum santé » orientée sur les conduites addictives. Coordonné par la mairie d'Yvetot, il est constitué de représentants des établissements scolaires yvetotais, de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile, du Groupe Académique de Prévention et d'Appui à la Sécurisation des Etablissements et du service jeunesse de la mairie d'Yvetot. Les actions menées sont à destination des élèves ; une soirée « prévention de l'utilisation des outils multimédias » est proposée aux familles.

La mobilisation des professionnels yvetotais est donc importante mais il n'y a pas (ou peu) de communication entre les différentes instances ci-dessus présentées. En effet, certains professionnels ne connaissent pas, ou seulement en partie, la totalité des projets, actions présentés ci-dessus.

3. Actions possibles, à envisager

Le diagnostic fait ressortir un réel besoin de repères, de lisibilité et de clarification des dispositifs existants.

Différentes pistes sont donc à envisager :

↳ Créer un outil (dépliant, frise, ...) qui regrouperait toutes actions et dispositifs mis en œuvre afin de mieux informer et de mieux guider les yvetotais sur ce qui existe.

↳ Accentuer le décloisonnement des structures en faisant toujours évoluer leur communication afin de leur donner plus d'ampleur au quotidien et de leur permettre plus d'ouverture vers l'extérieur. Ces ouvertures permettraient de travailler plus en lien et de mutualiser les moyens.

Aujourd'hui, les professionnels doivent s'adapter à la génération actuelle et sortir de leurs structures pour aller à la rencontre des personnes. Il y a un manque d'animation de proximité, aux pieds des immeubles. Les professionnels doivent davantage se servir de ce qui existe déjà, aller au-devant des publics et les aider à sortir de chez eux. Il faudrait plus de communication entre les partenaires ; mutualiser les actions, mixer les publics.

↳ Développer des actions conviviales enfants-parents-enseignants.

↳ Mettre en place des animations pédagogiques avec les parents sur le temps scolaire.

Il nous semble que des réponses sont contenues dans les propositions suivantes :

↳ Création d'un groupe de représentants de parents au service jeunesse (voir page 25)

↳ Groupe de travail « lisibilité et communication »

Comme présenté précédemment, il existe différents contrats, dispositifs, projets coordonnés par différents professionnels. Mais il manque un lien entre eux. Ce groupe de travail réunirait donc les coordinateurs ainsi que des élus et pourrait, par exemple, travailler à la création d'un outil ou support de communication.

↳ Groupe de travail « liens parents-écoles »

Pour faire suite aux constats et questions posés précédemment, une réflexion est entamée sur ces liens par les professionnels participant au G.P.S., et notamment sur les besoins liés à l'aide aux devoirs. Certains parents n'ont pas la possibilité ou les capacités à accompagner les enfants dans l'apprentissage des leçons et la réalisation des devoirs. Actuellement, seul le service jeunesse propose de l'aide aux devoirs après l'école pour les élèves des écoles primaires. Au collège Albert Camus, ce sont les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques qui le proposent. La fréquentation des élèves augmente mais pas les moyens nécessaires pour répondre aux besoins.

Ce problème peut donc être le support de départ pour provoquer une réflexion commune parents-enseignants et tenter de redévelopper le lien entre eux. Une première rencontre permettra de faire le point sur les ressources existantes et les besoins. Un questionnaire sera élaboré et diffusé afin d'évaluer ces ressources et ces besoins à plus grande échelle en impliquant les parents et les enseignants volontaires. Les actions, projets à venir seront donc élaborés en fonction des réponses à ce questionnaire.

On peut donc penser que la mise en place de ces trois groupes permettra une transversalité accrue des différents acteurs de l'éducation des enfants (parents, enseignants, éducateurs) mais aussi une transversalité verticale allant de l'utilisateur jusqu'aux décideurs (élus et représentants de l'éducation nationale).

Ces exemples sont non-exhaustifs ; d'autres projets, actions pourront être réfléchis et mis en œuvre au cours de la période 2016-2018.

III. L'accès à la culture et aux loisirs

1. Concepts et constats

« C'est à travers l'ensemble des dimensions qui constituent son cadre de vie quotidien qu'il faut décrire la place que l'enfant occupe au sein d'un ensemble social fait pour les adultes. Aujourd'hui encore, la perception de l'enfant, à travers les deux seules instances de socialisation que sont l'école et la famille, grève la compréhension totale de son être. En effet la socialisation nécessite à la fois un cadre culturel et la liberté d'action et de réflexion. C'est pourquoi une troisième dimension, où s'exerce au mieux son rôle d'acteur social, apparaît essentielle : le temps libre. [...] Ce dernier représente le premier temps de vie éveillé de l'enfant, même si aucune institution ne peut prétendre l'incarner à elle seule. La différence la plus fondamentale, en ce qui concerne les enfants, est que l'éducation est aussi un processus volontaire et finalisé. »¹¹

¹¹ Le temps libre des enfants, que faire dans votre commune ?, p.52, Jean-Paul Henri, éditions Milan.

La question est donc de savoir ce qu'est le temps libre et comment l'utiliser : loisirs éducatifs (ou non), oisiveté (le droit de ne rien faire ?), repos, etc.

L'encyclopédie Larousse propose deux définitions complémentaires pour les loisirs :

« - *Distractions, amusements auxquels on se livre pendant ses moments de liberté : des loisirs intellectuels.*

- *Temps libre dont on dispose en dehors des occupations imposées, obligatoires, et qu'on peut utiliser à son gré : profiter de ses loisirs pour se cultiver.* »

En philosophie, il est courant d'opposer culture à nature. De fait, « *il y a là une distinction commode et, à certains égards, utile. La nature (du latin nascor, « naître ») désigne ce qui existe de façon spontanée et originelle, indépendamment de toute action de l'homme. Par opposition, la culture est le processus de transformation de la nature. Le mot renvoie d'abord au travail de la terre par le paysan ; puis, par extension, à la formation de l'esprit et au « culte » des dieux. [...] Aussi la culture peut-elle être définie comme l'ensemble des pratiques sociales instituées, acquises et non innées. La culture n'a donc pas de domaine particulier : elle ne concerne pas plus le domaine de l'art que celui de la technique, pas plus le domaine de la spéculation intellectuelle que celui de l'action la plus pragmatique. Si elle désigne les formes rituelles, symboliques et techniques propres à une société, elle n'a pas d'unité quant à son contenu ; il faut donc employer le mot « culture » au pluriel.* »¹²

Les constats posés par les partenaires associés au diagnostic et par les familles ayant répondu au questionnaire est que l'offre de loisirs est très riche, importante, diversifiée et suffisamment large pour une ville de la taille d'Yvetot et pour que chacun y trouve son intérêt ; cela crée une forme de dynamisme. Il y a aussi beaucoup d'activités proposées au sein des établissements scolaires qui peuvent être un levier pour amener les enfants à pratiquer en clubs, associations.

Cependant, pour les professionnels, l'offre culturelle reste faible et semble peu accessible, voire quelquefois élitiste ; en outre, elle ne fait pas toujours partie des préoccupations des familles.

Certains parents souhaiteraient que les enfants bénéficient davantage d'actions adaptées pour eux au sein des écoles et de l'accueil de loisirs comme de la musique, du théâtre. Il faudrait construire plus de partenariats avec l'école d'arts plastiques et le conservatoire de musique par exemple. De plus, pour certains d'entre eux, les jours et horaires d'activités ne sont pas adaptés à leurs disponibilités.

Cependant, l'analyse faite par certains professionnels est que l'engagement de certaines familles sur du long terme et leur régularité pour les activités reste difficile car certaines n'y voit pas une grande utilité pour leurs enfants.

Ils pensent même qu'il existe une pauvreté culturelle, un manque de curiosité.

Les lieux culturels semblent peu connus et les yvetotais semblent avoir du mal à sortir de chez eux.

¹² Encyclopédie Larousse, Internet.

2. Rappel des actions existantes

↳ Les loisirs : le guide d'Yvetot, mis à jour et distribué chaque année dans les boîtes aux lettres des yvetotais, recense toutes les associations par thème (culture, sports). Les coordonnées y sont précisées. De plus, la commune est équipée de deux panneaux électroniques, d'un site Internet et d'une page Facebook sur lesquels sont indiquées les manifestations à venir.

↳ Espace culturel Les Vikings : trois types de programmation existent : celle proposée par le service culturel de la ville (10 spectacles dans l'année), le prêt de la salle à des associations yvetotaises (théâtre, musique), et celle proposée par les sociétés de production (location de la salle, gestion de la vente des billets).

↳ Galerie Duchamp : cinq expositions sont proposées dans l'année. Certaines d'entre elles font l'objet d'une résidence d'artistes et de partenariats avec les structures locales (écoles, collège A. Camus, centre social, accueil de loisirs, maison de quartier, etc.).

↳ Médiathèque intercommunale : elle propose des animations et des expositions.

↳ Ecoles : mise en place de parcours littéraires ; maternathlon (rencontre athlétique avec d'autres écoles maternelles) ; spectacle de "planetmômes" dont le thème est le schéma corporel ; spectacle de Lucien et les Arpettes ; école et cinéma ; cinéma de Noël ; concert de la maîtrise de Seine-Maritime dans le cadre du festival Chant d'Elles ; participation à « éclats de voix » (présentation de chants de la comédie musicale) ; intervention d'une musicienne ; fréquentation régulière de la médiathèque intercommunale, du musée des ivoires, de la galerie Duchamp et du manoir du Fay ; sorties scolaires de fin d'année... Les activités proposées dans le cadre de l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire) et les sections à thème (exemple : foot ou tennis au collège Bobée et hockey sur gazon au collège A. Camus) permettent aux jeunes de découvrir et de pratiquer un sport. Cela peut les amener à fréquenter les clubs sportifs en parallèle ou par la suite.

↳ Maison de quartier : depuis son ouverture en mars 2015, elle planifie régulièrement des événements et des expositions.

↳ Centre social – CCAS d'Yvetot : dans le cadre du projet « estime de soi : comment le dire ? », des ateliers d'expression et d'écriture sont proposés aux usagers des structures partenaires (voir page 34).

↳ Local d'Informations et d'Initiatives Jeunesse : programmation régulière, par et pour les jeunes, de sorties culturelles (exemple : cirque-théâtre d'Elbeuf).

↳ Collectif 190 : il s'agit d'un groupe d'une quinzaine de personnes impliquées à titre personnel, lesquelles débute une réflexion afin de développer des projets culturels sur le territoire de la communauté de communes de la région d'Yvetot.

↳ Pass'culture 76 collégiens (Département de Seine-Maritime) : il s'agit d'un chéquier nominatif d'une valeur de 40 € destinés aux inscriptions aux établissements d'enseignement et de pratique artistique, à l'achat de livres et/ou au paiement d'entrée à des musées, lieux de diffusion culturelle, festivals, et à l'entrée dans un cinéma du département (Art et Essai ou de grande diffusion). Ce dispositif cible les collégiens scolarisés (ou en âge d'être scolarisés) en Seine-Maritime qui en feront la demande par Internet.

↳ Pass'sport 76 (Département de Seine-Maritime) : Ce dispositif a pour objectif de promouvoir la pratique sportive en permettant aux jeunes, dès l'âge de 6 ans et sous certaines conditions, d'accéder au sport et à la vie associative grâce à une aide s'élevant à 50% du montant de l'adhésion annuelle dans la limite de 60 € (montant au 26 juin 2015).

↳ Atout Sports : le service des sports de la mairie organise, en partenariat avec les associations sportives qui le souhaitent, une semaine de découverte d'activités sportives existantes sur la commune durant les petites vacances scolaires (sauf vacances de Noël). Les inscriptions sont gratuites et se font en mairie.

↳ Forum des sports : en début d'année scolaire, le service des sports organise un forum sur 2 jours sur les installations sportives communales. Les associations sportives sont présentes afin de permettre à tous de connaître l'association et même, quand les moyens matériels le permettent, d'essayer la discipline.

↳ Patinoire : chaque année, au mois de décembre, la commune met en place une patinoire sur le parvis de l'Hôtel de ville. Des créneaux sont réservés pour l'accueil des classes (initiation encadrée par un animateur), mais aussi d'enfants de l'Institut Médico-Educatif ou de la crèche. Bien entendu, sur les autres créneaux, elle est ouverte à tous. Il est à noter que ce sont les bénévoles volontaires des associations sportives qui assurent la gestion des prêts des patins / restitutions des chaussures.

↳ Formule Sports : en complément de ce qui est proposé lors des petites vacances scolaires par le service des sports, le service jeunesse propose un programme de découvertes d'activités sportives (tchoukball, sports collectifs, athlétisme, ...) sur plusieurs demi-journées durant les vacances d'été. Ces activités sont indépendantes du fonctionnement de l'accueil de loisirs et sont encadrées par des animateurs qualifiés recrutés à cet effet.

Cependant, les professionnels impliqués dans le diagnostic de territoire ont fait le constat d'un manque de liens et de communication entre les associations sportives.

3. Projets, actions possibles, à envisager

Le développement des liens entre les différents partenaires du territoire qui œuvrent dans les domaines des loisirs et du sport pourraient permettre, par exemple :

↳ La mise en place d'un « pass'découverte » permettant, en début d'année scolaire, aux enfants et aux jeunes de découvrir différentes activités avant de s'engager (cotisation et licence) pour le reste de l'année.

↳ La création d'un groupe de travail, dans le cadre du P.E.d.T., sur la culture jeunesse. La réflexion porterait sur les centres d'intérêts et les attentes des jeunes, ainsi que sur l'accessibilité des offres et les moyens de les mobiliser. Différents projets pourront donc être envisagés.

Ces exemples sont non-exhaustifs ; d'autres projets, actions pourront être réfléchis et mis en œuvre au cours de la période 2016-2018.

D'une façon générale, les projets culturels sont difficiles à mettre en œuvre car ils génèrent un coût et donc une tarification.

Or la situation financière des familles yvetotaises – aux revenus moyens – ne leur permet pas d’avoir des aides pour accéder à la culture. Par ailleurs la situation économique actuelle oblige ces familles à satisfaire d’abord les besoins primaires (loyers, alimentation, …).

IV. Modalités de fonctionnement du P.E.d.T. 2016 – 2018 :

Le Projet Educatif de Territoire a pour vocation de fixer les orientations de travail des différents partenaires intervenant sur le territoire yvetotais auprès des publics âgés de 2,5 mois à 25 ans afin de favoriser une cohérence et une transversalité des différents projets.

Chaque partenaire conserve son identité, ses missions propres et est force de propositions au regard de ces orientations et des besoins des publics. C’est pourquoi les projets / actions citées précédemment sont des pistes de réflexion non-exhaustives.

Le processus de fonctionnement se déroule comme suit :

1. Le comité technique

Le comité technique est composé des acteurs opérationnels et est chargé de mettre en œuvre les objectifs nécessaires à la bonne réalisation du projet et surtout de faire des propositions pour le fonctionnement futur. Son rôle est de définir l’échéancier, de s’assurer du bon déroulement du projet et de définir la démarche et les outils d’évaluation. Il peut aussi réfléchir à des outils de communication. Ses travaux seront soumis à validation du Comité de Pilotage.

Il sera composé d’un représentant de chaque groupe de travail : conseils d’écoles, C.E.S.C., G.P.S., R.P.S.R.Y., C.E.J., C.L.S.P.D., Carrefour parentalité, Conseil de parents, Culture, Sports, Contrat de Ville, lisibilité et communication.

2. Le comité de pilotage

Ce groupe de travail, chargé de veiller au bon fonctionnement du projet, est une structure décisionnelle et un relais de la volonté politique (conseil municipal, institutions de référence telles l’Education Nationale, la Caisse d’Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Il va impulser la dynamique à l’ensemble des acteurs.

Il sera constitué de représentants de la Mairie (élus de référence, Directeur Général des Services, Directeur Général Adjoint et animatrice chargée du suivi administratif du P.E.d.T.), de l’Education Nationale et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (signataires de la convention qui les lie à la Mairie pour l’aménagement des nouveaux rythmes scolaires), de la Caisse d’Allocations Familiales (financement des Temps d’Activités Périscolaires), de la Directrice Générale du C.C.A.S. et de la M.J.C. d’Yvetot (représentants des partenaires), et de représentants des syndicats de parents d’élèves (voir en annexe : organisation des instances de réflexion et de mise en œuvre du P.E.d.T.).

Ce comité de pilotage va assurer, tout au long du projet, les choix stratégiques : la communication autour du projet, la validation des choix et les étapes essentielles, la surveillance du bon déroulement du projet, le travail préparatoire et la remontée

d'informations au conseil municipal. Il va également permettre la planification des dates clés du projet.
Il validera aussi la démarche et les outils d'évaluation proposés par le comité technique.

3. Le conseil municipal :

Il s'agit de l'organe délibérant de la commune. Il se réunit en moyenne toutes les six semaines. Il est composé de 33 élus et est présidé par le Maire.
Le comité de pilotage lui soumettra les questions importantes pour validation.

4. Les groupes de travail :

Les groupes de travail sont chargés d'une part de la proposition, et d'autre part de la mise en œuvre des projets, d'actions en direction des publics.

Les groupes de travail sont composés de représentant des structures actrices du P.E.d.T.

Pour les groupes de travail existants (G.P.J., G.P.S., R.P.S.R.Y., C.L.S.P.D., etc.), il s'agit de favoriser les liens et la mise en cohérence entre les actions existantes. Les actions, pour la plupart, se déroulent déjà en partenariat. Dans ce cadre, le P.E.d.T. a pour vocation de développer la communication et la cohérence entre ces groupes de travail.

Le diagnostic fait aussi ressortir des manques, notamment en matière de liens entre les acteurs de la petite enfance, de la culture, du sport et des groupes de travail existants. Nous pouvons donc envisager la création de nouveaux groupes de travail et donc, la mise en œuvre de nouveaux projets, de nouvelles actions afin de répondre aux besoins et attentes de la population et des professionnels du territoire yvetotais.

Conclusion

Yvetot est une commune semi-rurale dont la population est en constante augmentation. L'offre de services, les associations, les loisirs sont en nombre important ; les zones d'activités commerciales sont en plein essor.

L'implantation d'établissements scolaires, et notamment du secondaire, a pour effet l'augmentation d'un tiers de la population en semaine.

De même, la commune est dotée de beaucoup de contrats, conventions et dispositifs à destination des différents publics. Les partenariats sont riches et dynamiques.

Cependant, avec l'évolution de la société et la présence importante des médias, les professionnels du territoire ont constaté :

- une remise en question des valeurs de la République entraînant une perte de repères ;
- un changement des situations familiales ayant comme principales conséquences un manque d'autorité des parents vis-à-vis de leur(s) enfant(s), un manque de respect entre les parents et les enfants, une délégation du rôle éducatif des parents aux enseignants et autres éducateurs ;
- un manque de lisibilité des institutions et de communication ;
- des difficultés d'accès à la culture et aux loisirs.

C'est pourquoi les élus et les professionnels du territoire associés à l'élaboration du Projet Educatif de Territoire ont choisi de travailler sur les axes suivants pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018 :

- 1/ Parentalité, rôles éducatifs et éducation partagée
- 2/ Lisibilité des institutions et communication
- 3/ Accès à la culture et aux loisirs

Les différents projets, actions possibles, à envisager présentés dans ce document ne sont pas exhaustifs et pourront donc être complétés par d'autres propositions.

Glossaire :

A.P.C. : Activités Périscolaires Complémentaires
A.P.E.L. : Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre
A.T.S.E.M. : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
B.C.D. : Bibliothèque Centre Documentaire
B.E.P. : Brevet d'Etudes Professionnelles
C.A.F. : Caisse d'Allocations Familiales
C.A.P. : Certificat d'Aptitude Professionnelle
C.C.A.S. : Centre Communal d'Action Sociale
C.C.R.Y. : Communauté de Communes de la Région d'Yvetot
C.D.D. : Contrat à Durée Déterminée
C.I.O. : Centre d'Information et d'Orientation
C.L.S.P.D. : Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
C.V.S. : Conseil de la Vie Sociale
E.S.A.T. : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
F.C.P.E. : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques
G.A.P.A.S.E. : Groupe Académique de Prévention et d'Appui à la Sécurisation des Etablissements
G.P.J. : Groupe de Pilotage Jeunesse
G.P.S. : Groupe Partenarial de Soutien aux Familles
H.L.M. : Habitation à Loyer Modéré
I.M.E. : Institut Médico-Educatif
I.M.Pro : Institut Médico-Professionnel
I.N.S.E.E. : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
L.I.I.J. : Local d'Informations et d'Initiatives Jeunesse
M.J.C. : Maison des Jeunes et de la Culture
P.E.E.P. : fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public
P.I.J. : Point d'Information Jeunesse
P.M.I. : Protection Maternelle et Infantile
R.L.P.S. : Réseau Local de Promotion de la Santé
R.P.S.R.Y. : Réseau Prévention Santé de la Région d'Yvetot
S.A.V.S. : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
T.A.P. : Temps d'Activités Périscolaires

Liste des structures impliquées dans l'élaboration de ce P.E.d.T. :

Mairie d'Yvetot :

- Mme Duboc, adjointe au Maire chargée de l'Education, l'Enseignement et la Jeunesse
- Mme Mazars, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse
- Mr Levasseur, Directeur Général des Services
- Mme Fohrer, chargée du suivi administratif du P.E.d.T.
- Mme Pochon, responsable du service Culture
- Mme Blondel, référente de la maison de quartier et de l'accueil de jeunes

Education Nationale :

- Mr Pinel, conseiller pédagogique de la circonscription d'Yvetot
- Mmes Favey, Fréger et Monteiro, directrices des écoles maternelles publiques
- Mrs Fréger et Le Perf, directeurs des écoles élémentaires publiques
- Mme Tanvez, directrice de l'école primaire privée
- Mme Didou, principale du collège Albert Camus
- Mme Bous, directrice de la SEGPA du collège Albert Camus
- Mr Lefèbvre, principal adjoint du collège Albert Camus
- Mr Chapu, directeur du collège Bobée
- Mr Richard, proviseur du Lycée Raymond Queneau
- Mr Lottiaux, proviseur du lycée agricole et agroalimentaire
- Mme Heude et Mr Koziatek, C.P.E. du lycée agricole et agroalimentaire

Etablissements publics et associations :

- Mr Duval, directeur des pôles enfance-famille et adolescents des Nids d'Yvetot
- Mmes Avenel et Coda, Association d'Intervention à Domicile 76 (territoire d'Yvetot)
- Mme Lebouvier, directrice générale du C.C.A.S. d'Yvetot
- Mr Courant, responsable du centre social – C.C.A.S. d'Yvetot
- Mme Duval, responsable de la Halte d'enfants – C.C.A.S. d'Yvetot
- Mme Berthelot, directrice de la crèche municipale – C.C.A.S. d'Yvetot
- Mme Poret, coordinatrice des Ateliers Interactifs – C.C.A.S. d'Yvetot
- Mr Fichet, coordinateur du G.P.S. – C.C.A.S. d'Yvetot
- Mme Bivel, coordinatrice du R.L.P.S. Caux-Seine-Vallée de Seine-Austreberthe
- Mr Binet, directeur de la M.J.C. d'Yvetot
- Mme Chartier, responsable du centre médico-social d'Yvetot, Département de Seine-Maritime, U.T.A.S. 6
- Mrs Zabiola et Blouin, Mission Locale – Pôle 16-25 d'Yvetot